



Paris, le 10 avril 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LES BAILLEURS DOIVENT PARTAGER L'EFFORT COLLECTIF

Les 11 fédérations majeures du commerce et de la restauration dénoncent les propos tenus par le Conseil National des Centres Commerciaux (CNCC) dans son communiqué en date du 9 avril.

Dans son communiqué de presse, les représentants du CNCC entendent présenter « leurs mesures de solidarité » en matière de facturation et de mise en recouvrement des loyers et charges de leurs locataires commerçants.

Les fédérations de commerçants et de restaurateurs, dont les secteurs représentent 2,6 millions de salariés, dénoncent ces propositions totalement inadaptées à la profondeur de la crise que nous traversons, et irrespectueux au regard des efforts supportés par l'Etat, les commerçants et les salariés.

Alors que le Gouvernement agit à travers des mesures puissantes et prend conscience de la question cruciale des loyers pour la trésorerie des commerçants et restaurateurs,

Alors que les enseignes et commerces, quelle que soit leur taille, subissent une perte de chiffre d'affaires considérable en raison de la fermeture contrainte de leurs points de vente,

Alors que les entreprises doivent assumer l'avance du paiement des salaires, le poids financier des stocks de marchandises, le règlement de leurs fournisseurs,

Alors que la très grande majorité des commerçants de centres commerciaux ont payé depuis janvier leur loyer du premier trimestre, y compris pour le mois de mars dans son entier,

Alors que plus de deux millions de salariés du secteur sont en chômage partiel et connaissent aussi des pertes de revenus et de pouvoir d'achat,

Alors que nombre de ces entreprises et salariés multiplient les actions pour soutenir les équipes soignantes et préparer la sortie de crise,

Alors que chacun prend sa part dans cette crise d'une ampleur exceptionnelle, **les fédérations dénoncent l'absence totale de solidarité des bailleurs qui marque un profond mépris à l'égard de leurs partenaires commerçants.**

Les bailleurs de centres commerciaux, à travers la voix du CNCC, considèrent que les loyers doivent être perçus normalement, sauf pour les plus petits commerçants auxquels il est proposé un étalement sur 24 mois (et non une annulation).

Ce discours est en décalage complet avec la réalité de la situation économique et sociale.

Quelques bailleurs, grands et petits, institutionnels ou privés, ont pris conscience très tôt de cette réalité et adopté des mesures fortes pour soutenir les commerces. Nous saluons leurs actions.

Les fédérations du commerce et de la restauration appellent donc les représentants du CNCC à revenir rapidement sur leurs déclarations et à ouvrir une véritable concertation qu'ils disent appeler de leurs vœux, mais à laquelle ils n'ont jamais donné de chance.

Dans cette attente, nous demandons dans l'urgence au Gouvernement d'étendre à tout commerçant les dispositions des ordonnances interdisant aux bailleurs d'activer les clauses résolutoires, cautions ou garanties bancaires.

« Par la voix du CNCC, les bailleurs ont fermement refusé de marquer leur solidarité avec les commerçants face à la crise sanitaire et économique du Covid-19. Nous demandons aux bailleurs de revenir sur ces déclarations qui témoignent d'une incompréhension totale des conséquences économiques et sociales de la crise. Nous demandons au Gouvernement de protéger tout de suite les commerçants en étendant les dispositions des ordonnances interdisant aux bailleurs de faire jouer les clauses résolutoires, les cautions ou garanties bancaires. Cette mesure doit permettre de se donner le temps nécessaire pour mettre en place des dispositions de sortie de crise sauvant un maximum d'emplois et de commerçants. Sans traiter du problème crucial des loyers, cet objectif ne pourra être atteint, et l'argent public du chômage partiel et des prêts garantis par l'État aura été largement gaspillé », déclarent les auteurs du communiqué.

À propos de l'Alliance du Commerce :

L'Alliance du commerce rassemble l'Union du grand commerce de centre-ville, la Fédération des enseignes de l'habillement et la Fédération des enseignes de la chaussure. Elle représente 27.000 magasins et 180.000 salariés dans le secteur de l'équipement de la personne. En savoir plus :

<https://www.alliancecommerce.org/>

Contact presse : Hélène Baratte // Responsable Communication // Tél : 01 40 15 60 71 - 06 29 61 88 90 // Mail : hbaratte@alliancecommerce.org

À propos de Procos :

Procos accompagne les enseignes du commerce spécialisé dans la gestion et le développement de leur réseau. Ses 300 enseignes adhérentes représentent 60 000 magasins, 750 000 emplois, 95 milliards de chiffre d'affaires. La fédération analyse le marché et ses évolutions, anime des clubs d'échanges, contribue au partage d'informations et à la réflexion de ses membres sur l'avenir du commerce. En savoir plus : <https://www.procos.org/>

Contact presse : Sophie Madignier // Directrice Relations Extérieures et Marketing // Tél : 01 44 88 95 60 // Mail : sophie.madignier@procos.org

À propos de la Fédération française de la franchise (FFF) :

Acteur majeur du dynamisme de l'économie française, **la Fédération française de la franchise** est la fédération professionnelle des franchiseurs et de leurs franchisés. Elle représente le modèle de la franchise, un modèle d'entrepreneuriat fondé sur le transfert du savoir-faire et le partage de valeur ; un modèle solide, porteur d'innovation, véritable accélérateur de la réussite des entrepreneurs. La franchise représente en France 2 049 réseaux de franchise, 78 218 points de vente franchisés, pour près de 68 milliards d'euros de chiffre d'affaires. L'activité génère 757 852 emplois (directs et indirects). En 2009, la FFF a créé L'Académie de la franchise, premier organisme de formation aux métiers de la franchise, dont l'offre est dédiée aux futurs franchisés, mais aussi aux futurs et actuels franchiseurs. En savoir plus : <https://www.franchise-fff.com/>

Contact presse : Stéphanie Morlan // Responsable de communication // Tél : 01 53 75 22 25 // Mail : s.morlan@franchise-fff.com

À propos de la Fédération Nationale de l'Habillement (FNH) :

La Fédération Nationale de l'Habillement est la seule organisation représentative des commerces indépendants ayant une activité dans le prêt-à-porter. Elle a pour mission de représenter le commerce de détail indépendant de l'habillement et du textile dans toute sa diversité auprès des pouvoirs publics français et européens et des milieux économiques. Le secteur représenté par la FNH regroupe ainsi 38.000 magasins, 80.000 salariés et pèse 17 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Elle mène des actions de veille et de lobbying mais aussi d'anticipation et d'accompagnement des mutations de la branche par la formation et l'information des publics concernés. En savoir plus : <https://www.federation-habillement.fr/>

Contact presse : Agence Lucette // Tél : 01 83.89.14.85 // Mails : Audrey Chantraine - audrey@lucette.fr / Cassandre Tabarin - cassandre@lucette.fr

À propos de la FNAEM :

La Fédération française du négoce de l'ameublement et de l'équipement de la maison est l'unique organisation professionnelle représentant au niveau national la branche du négoce de l'ameublement et de l'équipement de la Maison. Elle rassemble aujourd'hui plus de 4000 points de vente, dont les parts du marché national de l'ameublement sont estimées à 80%. La FNAEM réunit tous les types de distribution : les principales enseignes et groupements de magasins spécialisés dans l'ameublement et l'équipement de la maison, opérant au niveau national ainsi qu'une large majorité de négociants affiliés ou indépendants, regroupés au sein d'une vingtaine de Chambres régionales et d'une chambre sectorielle dédiée à la cuisine.

L'ensemble des informations concernant la FNAEM et ses activités est disponible à l'adresse suivante : www.fnaem.fr

À propos de la FENACEREM :

La Fédération du commerce et services de l'électrodomestique et du multimédia est l'organisation professionnelle représentative de la distribution spécialisée d'électroménager, électrodomestique et téléphonie. Elle rassemble plus de 3000 points de vente et réunit tous les types de distribution : les principales enseignes et groupements de magasins spécialisés dans l'ameublement et l'équipement de la maison, opérant au niveau national ainsi qu'une large majorité de négociants affiliés ou indépendants.

L'ensemble des informations concernant la FENACEREM et ses activités est disponible à l'adresse suivant : <http://www.fenacerem.fr>

À propos du SNARR :

Créé en 1983, le **Syndicat national de l'alimentation et de la restauration rapide (SNARR)** est l'institution représentative de la restauration rapide. Il représente plus de 190 enseignes, 174 600 salariés travaillant dans 27 110 points. Le chiffre d'affaires réalisé par les adhérents du SNARR, s'est élevé en 2018 à près de 8,1 milliards d'euros hors taxes.

À propos du SNRTC :

Créé en 2005, le **Syndicat national de la restauration thématique et commerciale (SNRTC)** représente les établissements structurés de la restauration traditionnelle (service à table), les traiteurs et les professionnels indépendants relevant de la Convention collective nationale des HCR. Il rassemble près de 1800 établissements sur tout le territoire, employant 40 000 salariés pour un chiffre d'affaires global de 2,8 milliards d'euros. Le SNRTC est syndicat associé de l'UMIH depuis 2015.

À propos de la FEB :

La Fédération des entreprises de boulangerie (FEB) est une organisation professionnelle ayant pour mission de regrouper et représenter les entrepreneurs français de boulangerie, pâtisserie et viennoiserie. Elle comprend plus de 280 adhérents soit 80 % environ du secteur et représente près de 40 000 salariés. Le chiffre d'affaires s'élève à 8,5 milliards de chiffres d'affaires dont 2 milliards à l'export.

À propos de l'UBH : <http://u-b-h.com/>